MAIRIE

DE

## PRAHECO

79230 PRAHECQ



#### **REUNION DU 27 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation: 17 octobre 2016.

<u>Présents</u>: Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GUERINEAU Corinne, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

<u>Absents</u>: Mmes et Ms. BARANGER Fabrice, GABILLY Alain, LOUME Nathalie et MASSETEAU Cécile.

Excusés: Ms. GOURÇON Jean-Marc et MAGNERON Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame BONNEAU Christine est arrivée à compter du point n°D201610-02.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 29 septembre 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

	ORDRE DU JOUR
-	Travaux
201610-01	Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux et avenant.
201610-02	Aménagement des locaux de l'ancien cabinet des kinés.
201610-03	Travaux sur la cloche de l'Eglise et l'horloge de la Mairie.
	Voirie
201610-04	Aménagement de la rue des Ecoles.
201610-05	Aménagements de voiries urbaines – programme 2016-2017.
<b>&gt;</b>	Ecoles
201610-06	Demande de subvention – séjour « Contes et Légende » – Ecole élémentaire.
<b>&gt;</b>	Domanialité
201610-07	Vente de logements locatifs sociaux – avis de la Commune.
201610-08	Modalités de location de la salle du Centre socio-éducatif et de loisirs.
<b>&gt;</b>	Ressources humaines
201610-09	Création de poste – école de musique.
>	Culture Culture
201610-10	Festival d'agglomération « Regards Noirs ».
>	Budget / finances
201610-11	Vote du taux de la taxe d'aménagement.
>	Effacement de réseaux
201610-12	Effacement de réseaux – rue de Brioux.

# D201610-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET AVENANT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux au Centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL). Il évoque les travaux de réalisation du sol de la grande salle et précise qu'une réunion de la Commission des travaux a eu lieu samedi 22 octobre.

Monsieur MARTIN François présente l'avenant n°1 du bureau de contrôle SOCOTEC dans le cadre de la mission de contrôle technique, pour un montant de 1 500 euros H.T.. Il précise que la mission initialement prévue jusqu'au mois d'octobre 2016, doit être prolongée compte tenu de la date prévisionnelle de fin des travaux, début 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- ➤ d'accepter l'avenant n°1 du bureau d'études SOCOTEC (Mission Contrôle Technique) pour un montant de 1 500 euros H.T.,
- ➤ de modifier l'AP/CP comme suit :

	AUTORISATION I	DE PROGRAMMES	- CREDITS DE F	PAIEMENT - CSE	L	
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Travaux	0,00€	84 703,39 €	1 534 392,65 €	112 325,16 €	1 731 421,20 (
	Maîtrise d'oeuvre	54 050,44 €	66 989,13 €	27 000,00 €	6 019,96 €	154 059,53 €
	Missions (CT/SPS)	589,20 €	2 546,40 €	11 000,00 €	3 624,40 €	17 760,00 €
	Divers (Etude de sol)	0,00€	3 072,00 €	6 023,15 €	0,00 €	9 095,15 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 578 415,80 €	121 969,52 €	1 912 335,88
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
RECETTES	Ressources propres (dont FCTVA)	43 350,04 €	89 303,42 €	520 415,80 €	0,00€	653 069,26 €
	Emprunt	0,00€	0,00€	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00
	Subventions	11 289,60 €	68 007,50 €	58 000,00 €	138 007,50 €	275 304,60 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 578 415,80 €	138 007,50 €	1 928 373.86

### D201610-02 AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIEN CABINET DES KINES

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien cabinet des kinés sera prochainement vacant et qu'aucun professionnel libéral ne s'est manifesté pour reprendre ce local en location.

En conséquence, il présente aux membres du Conseil, le projet d'aménagement intérieur des locaux de l'ancien cabinet des kinés afin de procéder à une conversion des locaux en logement.

Monsieur MARTIN François précise que des travaux d'aménagement d'une douche dans les WC et d'installation d'une cuisine, doivent être réalisés.

Monsieur le Maire évoque que ces travaux pourront être engagés par le personnel communal.

Madame FERRE Béatrice soulève la question de l'aménagement des locaux au-dessus du cabinet actuel.

Suite à cette remarque, Monsieur le Maire évoque que la Commission des bâtiments se réunira et visitera l'ensemble des locaux afin de réfléchir sur l'aménagement des locaux au-dessus du cabinet actuel.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le projet d'aménagement des locaux de l'ancien cabinet des kinés en logement et renvoient à la Commission des bâtiments, le soin de réfléchir à l'aménagement de l'autre partie du bâtiment (réunion prévue le samedi 5 novembre à 10 heures).

# D201610-03 TRAVAUX SUR LA CLOCHE DE L'EGLISE ET L'HORLOGE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du défaut de fonctionnement de la cloche de l'Eglise et de l'horloge de la Mairie.

En premier lieu, il présente le devis de remplacement du cadran de l'horloge extérieure de la Mairie par l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour un montant de 3 376 euros H.T.. Ce cadran standard serait non lumineux en fond blanc.

En second lieu, Monsieur le Maire précise que la corde de tirage de la cloche de l'Eglise est rompue. Deux interventions peuvent être envisagées :

- changement de la corde de tirage et réfection de la trappe (1 722 euros H.T.),
- = électrification de la cloche (7 250 euros H.T.).

Après échanges concernant ces deux propositions, Monsieur le Maire propose que la Commission des bâtiments se réunisse afin de visiter le clocher de l'Eglise et réfléchisse à l'une des deux propositions en vue d'une décision du Conseil lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis du Père BARATANGE sera sollicité.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le remplacement du cadran de l'horloge extérieure de la Mairie par l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour un montant de 3 376 euros H.T.,
- > d'affecter cette dépense à l'opération n°0220 « Gros travaux de bâtiments »,
- de renvoyer le soin à la Commission des bâtiments de réfléchir aux deux propositions de réparation de la cloche de l'Eglise.

## D201610-04 AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il a reçu le Principal du collège afin d'évoquer, dans le cadre du plan Vigipirate, les problèmes de sécurité de la circulation et de stationnement devant le collège aux horaires de sorties des écoles.

Il précise qu'une réunion a été organisée le mardi 11 octobre en présence des services de la C.A.N., du Conseil Départemental et du Principal du Collège. A cette occasion, le projet d'aménagement d'un quai bus par la C.A.N. devant le collège sur une longueur de 50 mètres, soit le longueur de trois bus, a été évoqué.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation légale de la C.A.N. concernant l'aménagement de quais bus pour tout arrêt de bus.

Il évoque en outre que, dans la continuité des 50 mètres de quais bus, un espace de stationnement pour les véhicules pour personnes en situation de handicap sera délimité et indiqué par affichage réglementaire.

Mesdames GELIN Marina et TROUVE Virginie évoquent le problème du stationnement des véhicules en face du collège, sur le trottoir opposé.

Monsieur le Maire répond qu'il est désolé de constater que certaines personnes ne respectent pas la réglementation applicable au stationnement compte tenu de la présence d'une interdiction de stationnement matérialisée par de la peinture jaune.

A ce titre, il évoque que le trottoir opposé à l'entrée du collège sera élargi à 1 mètre 40 afin d'assurer une continuité piétonnière depuis le nouveau parking communal. Cet aménagement renforcera par ailleurs l'interdiction de stationnement devant le collège.

Monsieur le Maire propose qu'une étude soit commandée auprès du cabinet d'étude GROUPE ETUDE – SIT&A concernant l'aménagement de la rue des Ecoles au titre de la sécurité des traversées et cheminements ainsi qu'au titre du stationnement.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident

- > d'accepter le principe d'aménagement d'un quai bus par la C.A.N. devant le collège sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune,
- → d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à commander une étude d'aménagement de la rue des Écoles auprès de GROUPE ETUDE SIT&A.

#### D201610-05 AMENAGEMENTS DE VOIRIES URBAINES – PROGRAMME 2016-2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet de programme des travaux d'aménagements de voiries urbaines – Programme 2016-2017 en vue du lancement de la consultation. Ce programme se décompose comme suit :

- Création d'un parking au centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL): Réalisation d'un parking d'environ 2 170 m² avec une voie centrale de largeur de 6 mètres avec deux accotements de 2 mètres de largeur.
- Création d'un parking rue des Ecoles: Réalisation d'un parking de 560 m² et de deux trottoirs de 70 mètres de longueur, dont l'un adapté aux P.M.R..
- Aménagement de la rue des Frênes: Aménagement complet de la rue des Frênes sur une longueur de 300 mètres jusqu'au départ de la rue des Cornouillers: chaussées, deux trottoirs dont l'un franchissable côté Nord et l'autre adapté pour les P.M.R.
- Aménagement de la rue du Château: Aménagement de la rue du Château avec une reprise complète et recharge sur une longueur d'environ 85 mètres, la création d'une voie de desserte d'un petit parking adjacent, et un revêtement bicouche sur une surface de 1 625 m².

Concernant le parking du CSEL, Madame BONNEAU Christine soulève la question de l'aspect esthétique de l'enrobé dans le parc du Château et s'interroge sur la possibilité de prévoir des dalles à engazonner (alvéolées) qui s'intégreraient davantage dans le parc.

Monsieur MARTIN François évoque qu'après échanges avec des professionnels, ce type de dalles nécessite des fondations importantes et ne peut accueillir de véhicules lourds.

Monsieur le Maire propose qu'une option pour un parking en dalles à engazonner (alvéolées) puisse être prévue dans le cadre de la consultation.

Monsieur MOINARD Philippe soulève la question de l'intérêt de l'allée centrale du parking.

Monsieur le Maire répond que cette voie d'accès est nécessaire afin de permettre l'accès au parking dans les deux sens (Nord et Sud) et rappelle que l'entrée actuelle par la rue de la Croix Naslin sera élargie afin de permettre l'accès soit au parc, soit au parking. En outre, compte tenu du croisement de la rue de la Croix Naslin, de la rue de la Gazauderie et de l'accès au parking, un mini rond-point franchissable devra être prévu.

<u>Concernant le parking de la rue des Ecoles</u>, Monsieur le Maire rappelle, suite à la présentation du profil en travers de l'aménagement de la rue des Ecoles à proximité du parking par Monsieur MARTIN François, qu'une continuité piétonnière sera réalisée sur cet espace avec le collège et les établissements scolaires communaux.

<u>Concernant l'aménagement de la rue des Frênes</u>, Monsieur MARTIN François rappelle, suite à la présentation du profil en travers, que les fossés seront busés sur cet espace, qu'un éclairage public sera installé et que des bordures franchissables côté Nord seront prévues.

Monsieur MOINARD Philippe évoque que cette rue est très empruntée par les véhicules agricoles et que, suite à la réalisation d'aménagements de voiries sur d'autres secteurs de la Commune, le stationnement de véhicules sur les trottoirs aménagés constitue un véritable problème pour le passage des véhicules agricoles, indépendamment de la bordure franchissable.

Monsieur le Maire précise qu'une attention particulière sera portée sur l'interdiction du stationnement de véhicules côté Nord de la rue des Frênes.

<u>Concernant l'aménagement de la rue du Château</u>, Monsieur MARTIN François évoque la réalisation des travaux de recharge de la route qui a été décalé afin de permettre l'aménagement du CSEL. Il précise qu'une haie côté Nord sera implantée.

Par ailleurs, Monsieur MARTIN François présente le projet d'aménagement de l'espace de stationnement de la Garenne à la fois pour des camping-cars ou pour les utilisateurs du Château, du CSEL ou lors de manifestations dans le parc. Cet aménagement comporterait des bornes électriques, une raquette de retournement délimitée par des pavés implantés par le personnel communal, un éclairage public, des bornes électriques et un point d'eau et de vidange. Les aménagements précités seront traités distinctement des aménagements de voiries car ils n'intègrent pas la consultation à venir.

Madame TROUVE Virginie soulève la question de la gestion du tri sélectif pour les équipements publics dans ce secteur.

Madame FERRE Béatrice et Monsieur MOINARD Philippe proposent que le point d'apport volontaire (P.A.V) de la Croix Naslin puisse être déplacé dans ce secteur.

Monsieur le Maire évoque qu'il conviendra d'y réfléchir mais que la mise en place de P.A.V. mobile sera discutée au sein de la C.A.N. dans le cadre d'une réflexion globale de gestion du tri lors de manifestations.

Monsieur le Maire évoque également la gestion et l'aménagement des WC du Château qui consisteraient à fermer les actuels WC publics pour ne les ouvrir que lors de manifestations et à aménager un nouveau WC accessible aux personnes en situation de handicap dans la continuité du WC actuel. Ce WC à aménager, dans un style autoroute, serait ouvert en permanence.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- ➤ d'accepter le programme des travaux d'aménagements de voiries urbaines Programme 2016-2017.
- > d'intégrer une option « parking en dalles à engazonner » dans le cadre de la consultation pour la réalisation du parking du Château,
- by d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à lancer la consultation de marché à procédure adaptée.

# D201610-06 DEMANDE DE SUBVENTION – SEJOUR « CONTES ET LEGENDES » = ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente la demande de subvention relative à l'organisation d'un séjour « Contes et Légendes » du 10 au 13 avril 2017 dans le Morbihan pour 37 élèves de CM2. Elle précise que ce séjour comprend une visite guidée du Château médiéval de Suscinio, une journée découverte des légendes de Brocéliande, une journée « Contes et Légendes » sur l'Île aux Moines et un atelier Arts plastiques sur les légendes d'Arthur.

Madame BONNEAU Christine précise que le plan de financement n'a pas été transmis mais que les éléments communiqués font état d'un montant du séjour à 11 100 euros T.T.C., soit 300 euros T.T.C. par élève.

Monsieur le Maire souligne que la demande de subvention adressée par la coopérative de l'école élémentaire, visait à reconduire le montant attribué par élève lors des précédentes demandes de subvention.

Madame BONNEAU Christine regrette que la Commune intervienne en amont du plan de financement alors qu'elle considère que le Conseil Municipal doit pouvoir connaître l'ensemble du plan de financement et notamment la participation des parents, la participation de la coopérative scolaire, de l'association des parents d'élèves, etc.

Après échanges, Monsieur le Maire conclut que la Commune ne doit pas s'ingérer dans le définition du programme pédagogique élaboré par le corps enseignant. Il propose que le montant de 80 euros / élève soit reconduit et qu'en conséquence, sur la base de ce montant, la subvention soit proportionnelle au nombre d'enfants.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'attribuer une subvention de 80 euros par enfant, soit une participation versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de 2 960 euros.

# D201610-07 VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement a décidé de proposer la vente de logements individuels de son patrimoine locatif social aux locataires occupants.

Il précise que les logements concernés sont situés au 16-18-20-23-25-27-29-31-33-35 rue des Marguerites et rappelle que cette procédure est soumise à l'accord de l'Etat qui examine les dossiers au regard de différents critères tels que l'état du logement, l'importance des ventes de l'organisme, etc.

Monsieur MARTIN François rappelle les conditions de vente de ces logements ainsi que les modalités de reconstruction de logements sociaux en cas de vente c'est-à-dire qu'un logement vendu entraîne une reconstruction d'un logement dans la même commune.

Monsieur le Maire propose que la Commune émette un avis favorable sur l'opportunité de ces ventes compte tenu de la possibilité offerte aux locataires actuels de ces logements d'accéder à la propriété.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'émettre un avis favorable sur la vente de logements individuels par la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement de son patrimoine locatif social aux locataires occupants.

# D201610-08 MODALITES DE LOCATION DU CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il conviendra de déterminer prochainement les modalités de location du centre socio-éducatif et de loisirs (tarifs, location conjointe ou séparée du Château et du centre socio-éducatif, occupation des locaux par les associations, par les particuliers, par le centre de loisirs, etc).

Le Conseil décide qu'une commission *ad hoc* se réunisse samedi 19 novembre à 10 heures afin de réaliser une visite du CSEL et d'élaborer par la suite, des propositions de modalités de location.

### **D201610-09** CREATION DE POSTE – ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal;

Considérant la possibilité de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe (Echelon n°10) à raison de 3 heures 45 minutes hebdomadaires (accroissement temporaire d'activités) compte tenu de l'avancement d'un professeur de musique à temps non complet à la C.A.N. et réalisant des activités accessoires à l'école municipale de musique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de professeur de musique non permanent (accroissement temporaire d'activités) à temps non complet à raison de 3 heures 45 minutes hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié par la création d'un emploi :

Filière: Culturelle

Cadre d'emploi : Assistant territorial d'enseignement artistique,

Grade: Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe (Ech. n°10)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### D201610-10 FESTIVAL D'AGGLOMERATION « REGARDS NOIRS »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la C.A.N., suite au succès du dernier festival d'agglomération « Regards Noirs », a décidé de reconduire ce projet en 2017.

Il propose qu'une réflexion puisse être engagée quant à la participation de la Commune à ce festival lié au polar.

Monsieur le Maire propose que Monsieur GOURÇON Jean-Marc et Madame GELIN Marina puissent assister, si possible pour eux, à la réunion du comité de pilotage vendredi 4 novembre à la C.A.N..

Le Conseil prend acte de ces informations.

#### D201610-11 VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que dans le cadre de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, des exonérations en tout ou partie, à la taxe d'aménagement peuvent être décidées par le Conseil Municipal pour la seule part communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter du 1er janvier 2017 :

- → de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à un taux uniforme de 2% pour l'ensemble du territoire communal;
- > d'exonérer totalement :
  - 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7;
  - 2° Les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable (Article L. 331-9 du code de l'urbanisme).
- > d'exonérer partiellement :
  - 1° Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation à raison de 50 % de leur surface

#### D201610-12 EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE BRIOUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Brioux, la Commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER). Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le cadre du programme "EFFACEMENT".

Monsieur MARTIN François présente le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement éligible à l'aide du SIEDS. Le montant prévisionnel des travaux du projet Rue de Brioux est :